

**RAPPORT**  
**SUR LA SITUATION DES ARCHIVES**  
**Exercice 1946**  
**Par René Robinet, Archiviste en Chef**

*Local*

Les conditions des plus lamentables de l'installation des archives du département à mon arrivée au 1<sup>er</sup> aout 1945, ont pu être, grâce à l'intérêt que vous avez accordé à cette situation, nettement améliorées dans le courant de l'année. Les réparations urgentes de portes et de fenêtres dans le dépôt ont été exécutées, l'attribution de trois nouvelles salles au premier étage a permis l'installation d'une très belle salle de travail pour le public, et d'un bureau pour l'archiviste, la réalisation d'environ 200 m<sup>2</sup> de rayonnages a permis de faire revenir les archives anciennes évacuées depuis 1939 en Vendée, de remettre un peu d'ordre dans les versements effectués depuis 1940. La décision récente de mettre à la disposition de mon service quatre nouvelles salles au rez-de-chaussée, va permettre de recevoir les versements des administrations encombrées d'archives et de réaliser un classement rationnel du dépôt.

*Personnel*

Mr. Didion, Sous Archiviste a eu la plus grande partie de son travail absorbée par le rapatriement des œuvres d'art du département, il a pourtant terminé l'inventaire de la Chefferie du Génie de Mézières (Série R).

Mr Gude, Commis principal, chargé du classement des périodiques et des communications administratives, très nombreuses, termine la copie d'un registre des versements effectués depuis 1940.

*Versements et dépôts*

(Liasses ou registres). – Cabinet du Préfet, 1918-1945 :

Cabinet du Préfet 1918-1945	52 liasses
1 <sup>ère</sup> Division : administration générale :	124 liasses
2 <sup>ème</sup> Division comptabilité 1942-1944 :	105 liasses
3 <sup>ème</sup> Division :	81 liasses

Défense passive 1939-1945 :	48 liasses
Délégation Départementale de l'Information :	6 liasses
Comité départemental de Libération :	15 liasses
Contributions directes : Matrices générales 1936-1940 :	37 liasses
Dépôt du notaire : Mr Julliac : Minute 1870-1900	68 liasses
Total	536 liasses

Ces documents n'ont pu encore être, par manque de place, triés et classés dans les séries réglementaires. D'une manière générale, les dossiers versés sont trop volumineux, ce qui en rend la consultation et le maniement difficiles.

*Classement et inventaire :*

J'ai d'abord revu et classé les archives du service depuis 1940. La destruction de toutes les archives du service antérieures à cette date : rapports, inventaires manuscrits, etc... est très dommageable pour toutes recherches.

Avant d'entreprendre le classement des séries modernes, il a fallu reclasser les liasses dans l'ordre des versements. L'exiguïté du local et le désir d'un Préfet de l'occupation de voir constituer un fonds spécial de la guerre, avait amené un mélange des versements en contradiction avec le principe du respect des fonds. Là comme dans toute l'administration du dépôt, l'absence d'un Archiviste en place de 1940 à 1945 avait amené une désorganisation complète.

*Série J :*

J'ai entrepris le classement et l'inventaire sommaire sur fiches de cette série qui, grâce au don des collections du Dr Guelliot, se trouve déjà très riche.

*Série R :*

Mr Didion a terminé l'inventaire des archives de la Chefferie de Mézières comprenant 536 articles.

*Séries anciennes :*

Les archives anciennes évacuées en 1939 : série A, quelques épaves de la série B, série E, partie de la série F, séries G et H, partie des séries L et Q ont été ramenées de Vendée au début de l'année et installées à l'exception de la série Q sur les nouveaux rayonnages de l'ancienne salle de travail au rez-de-chaussée. Une assez grande quantité de liasses des séries G et H se trouvent dépourvues des portefeuilles, enlevés en 1939, au moment de l'emballage dans les caisses. D'une manière générale, les documents enfermés dans des caisses pendant 6 ans n'ont pas souffert ; pas de trace d'humidité, pas de détérioration au cours des deux voyages, aussi est-il fort regrettable que l'évacuation de 263 caisses, prêtes pour le départ et contenant des documents de grande valeur n'ait pas été exécutés en 1940 pour une controverse sur le paiement du transport entre le Département et l'Etat.

### *Dons et achats de documents*

A – Les collections ardennaises du Dr Guelliot, ont été données pour la plus grande partie aux Archives des Ardennes par sa fille, Mme Martin Guelliot ; elles constituent un enrichissement considérable des collections de notre département.

Ce don comprend : Les manuscrits inédits pour la plupart du Dr érudit, une collection importante d'autographes d'Ardennais célèbres (notamment 70 lettres peu connues de Corvisart, médecin de Napoléon Ier, des lettres de Méhul, Chanzy, Taine, etc... , une collection de manuscrits des XVII et XVIII siècles intéressant 113 localités ardennaises, des collections d'exlibris, de monnaies, de poteries gallo-romaines trouvées dans les Ardennes et plus de 200 volumes reliés cuir d'histoire locale. D'autres dons ont été faits : par Mme Marlier (notes de son mari et journaux allemands et français de la guerre 1914-1918) : par M. Pierre Lamotte d'Argy (copie de 1639 de la charte de Maranwez : par les Archives de la Mayenne et celle d'Indre-et-Loire. J'ai procédé à l'achat auprès de la librairie Cerf d'un certain nombre de gravures des XVIIe et XVIIIe siècles intéressant des localités et des personnages ardennais.

(Pour ce chapitre et le chapitre suivant, de plus amples détails sont donnés dans mon rapport manuscrit, voir aussi pour le don Guelliot, mon article dans "la Grive " avril 1946).

### *Bibliothèque historique*

J'ai apporté un soin particulier à continuer la reconstitution de la Bibliothèque historique, pour laquelle Mr Didion avait aussi consacré beaucoup d'efforts depuis 1941.

La Bibliothèque s'est accrue par dons, achats ou échanges de 319 entrées (n° 405 au n° 724), mais la presque totalité des 25.000 frs de l'article 2 (chapitre 16) a été dépensée au 1<sup>er</sup> juillet 1946.

Le don de la Bibliothèque ardennaise du Dr Guelliot a constitué l'enrichissement le plus important : il comprenait les collections complètes reliées des revues locales des Ardennes et de la Marne, impossible à trouver dans le commerce. J'ai procédé aussi à l'achat d'ouvrages d'intérêt régional ou général auprès des libraires, des particuliers ou dans les ventes. Des revues, telles que « Les Annales d'Histoire Economique et Sociale » rachetées complètement, des ouvrages généraux tels que les manuels de la collection Clio, n'existant pas à la Bibliothèque de Charleville, doivent servir à des étudiants préparant leur licence d'histoire et ne pouvant se rendre dans une ville d'Université (Instituteurs par exemple).

J'ai bien entendu, recherché aussi les ouvrages d'histoire locale : achat de la Bibliothèque Marlier, achat de monographies dactylographiées en double exemplaire à M. de Sars (1 exemplaire pour les Archives, 1 exemplaire pour les communes intéressées, Attigny, Donchery), achats des récits de la guerre 1930-1945 intéressant les Ardennes, etc...

J'ai établi de cette bibliothèque un catalogue auteurs et un catalogue analytique sur fiches, destiné à répondre rapidement aux demandes courantes de documentation historique.

### *Journaux et périodiques locaux*

Bien que les Archives ne soient plus chargées depuis 1943, du dépôt légal, les éditeurs et les imprimeurs ont bien voulu continuer gracieusement le service d'un ou deux exemplaires de leurs journaux ou périodiques : Ardennais, Réveil, Liberté, Démocrates, Ardenne nouvelle, bulletins paroissiaux, Rimbaldiens. Les Ardennes ayant peu de relation avec Amiens, lieu du Dépôt légal, les Archives de Mézières sont en fait le seul endroit consulté dans la recherche des publications locales.

### *Recherches et communication*

1° - Communications avec déplacement :	80
2° - Communication sur place :	84
3° - Envois de recueils administratifs :	450
4° - Recherches données par correspondance :	55

Grâce au retour des archives anciennes, les visites des chercheurs deviennent plus fréquentes : citons : M. Robert (Abbaye de Sept-Fontaines) ; Manceau (Collection Guelliot) ; M. Derche, professeur agrégé au Lycée Condorcet (Etat civil de Wagnon) ; M. Gréterin, Inspecteur Principal des Contributions directes (ouvrages sur Mairy) ; M. Lecllet, comptable à Auvilliers-les-Forges (ouvrages sur Signy) ; plusieurs étudiants.

Je compte que dans l'année à venir, grâce à la réorganisation entreprise, les visites deviendront plus fréquentes et fructueuses.

La copie des lettres de Corvisart a été envoyée au Dr Paul Ganière, de Paris, qui entreprend une étude sur le premier médecin de l'Empereur : l'Inventaire des lettres de Clouet, Directeur des Forges des Ardennes a été demandé par M. le Chef de Bataillon Jean Vial (Etude sur les Forges et l'Industrie de Guerre) ; divers renseignements généalogiques puisés dans l'état civil de Mézières ou dans le Cabinet généalogique de la Collection Bossu ont été fournis à plusieurs chercheurs.

### *Vente de papiers périmés*

Mr Fournaise a procédé à l'enlèvement de 1320 kgs de papiers périmés dont la vente avait été autorisée par la Direction des Archives les 30 mars et 20 juin 1946. Le produit de cette vente soit 1652 frs, revient entièrement au département.

### *Archives communales*

Les quelques inspections d'archives de petites communes que j'ai pu faire, m'ont révélé partout un assez grand désordre. Il y a plusieurs raisons à ce désordre : bouleversement des papiers au cours de la guerre et de l'occupation, dans les mairies sinistrées, manque de rayonnages, d'armoires, enfin les secrétaires de mairie absorbés par d'autres tâches de plus en plus nombreuses, ont peu de temps à consacrer à leurs archives. Pourtant il faudrait bien éviter

que des documents importants tels que registres de délibérations ou registres d'état civil se détruisent dans des placards humides comme le cas s'est présenté à Bergnicourt et à Damouzy.

À Sedan qui possède d'assez importantes archives anciennes, un travail de réorganisation et d'inventaire s'impose également. Une affiche résumant les prescriptions concernant les archives des communes a été envoyée au début de l'année dans toutes les Mairies.

### *Conclusion*

Lorsque les quatre nouvelles salles du dépôt qui viennent d'être attribuées à mon service, seront pourvues de rayonnages permettant le classement des archives au large“ lorsque les quelques augmentations de crédits demandées dans des rapports distincts, m'auront été accordées, les Archives des Ardennes pourront alors assumer pleinement leur tâche de conservation, de classement, de documentation historique et administrative.